

ANNEXES

MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES SUBVENTIONS :

- les subventions seront attribuées dans le cadre des enveloppes de crédits réservés par les villes de Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Rillieux la Pape et la Communauté urbaine ;
- un dossier de demande de subventions sera fait auprès de l'Association pour la restauration immobilière (ARIM). Cette demande sera instruite par l'ARIM ;
- les conventions attributives de subvention seront signées respectivement par les élus responsables de chacune des collectivités, le bénéficiaire ou son mandataire ;
- les travaux devront être réalisés dans un délai de deux ans après la signature de la convention attributive de subvention. Un délai pourra toutefois être accordé à la demande du bénéficiaire et avec accord des élus responsables ;
- l'ARIM procédera à la visite d'achèvement des travaux et contrôlera le montant des factures acquittées ;
- l'ARIM devra contrôler :
 - * pour les propriétaires bailleurs, le dépôt de la convention de loyer aux hypothèques,
 - * pour les propriétaires occupants, le respect de l'engagement d'occupation ;
- les subventions seront payées au bénéficiaire ou à son mandataire, par chacune des collectivités pour la part la concernant, au vu d'un dossier de demande de paiement présenté par l'ARIM du Rhône ; elles seront versées en une fois pour les sommes inférieures à 50 000 F et à la demande du bénéficiaire, et en deux fois pour les sommes supérieures à ce montant ; l'acompte ne pourra dépasser 50 % du montant de l'aide.

COMPOSITION DES DOSSIERS :

Dossier de subventions pour les copropriétaires occupants

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :

Dossier administratif :

- * dossier de demande de subvention signé par le demandeur,
- * procuration, le cas échéant,
- * attestation de propriété,
- * fiche familiale d'état-civil datant de moins de trois mois,
- * copie de l'avis d'imposition de l'année N-2,
- * copie du procès-verbal de l'assemblée générale de copropriété ayant décidé les travaux, s'il y a lieu,
- * relevé d'identité bancaire,
- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie du récépissé de la demande d'autorisation administrative (permis de construire, déclaration de travaux),
- * plans état des lieux et plans projets,
- * devis de travaux détaillés et note prévisionnelle d'honoraires de maîtrise d'oeuvre, s'il y a lieu.

Dossier financier :

- * attestation du syndic faisant apparaître le montant de la quote-part en francs et en millièmes sur les travaux et honoraires à charge des copropriétaires demandeurs, s'il y a lieu,
- * plan de financement prévisionnel faisant apparaître le montant de la prime d'amélioration de l'habitat (PAH) ou des aides des caisses de retraites et/ou complémentaires, le cas échéant,
- * demande d'engagement : calcul des subventions prévisionnelles établies par l'ARIM du Rhône.

Pour les propriétaires occupants ne bénéficiant pas de la PAH, le dossier devra comporter également les pièces exigées pour la constitution du dossier de demande de PAH.

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION :*Dossier administratif :*

- * attestation du syndic certifiant que le bénéficiaire de la subvention a acquitté sa quote-part, s'il y a lieu,
- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie de l'arrêté de délivrance des autorisations administratives (permis de construire, déclaration de travaux),
- * attestation de visite de fin de chantier établie par l'ARIM du Rhône.

Dossier financier :

- * copie de la notification de la PAH ou des aides des caisses de retraites et/ou complémentaires, le cas échéant,
- * copie des factures de travaux et honoraires acquittées,
- * demande de paiement : calcul de la subvention définitive établie par l'ARIM du Rhône.

DOSSIER DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL CONCERNANT LES LOCATAIRES :***Composition du dossier de demande de subvention :****Dossier administratif :*

- * dossier de demande de subvention signé par le demandeur,
- * titre de location,
- * autorisation du propriétaire donnée au locataire d'effectuer les travaux,
- * fiche familiale d'état-civil datant de moins de trois mois,
- * copie de l'avis d'imposition de l'année N-2,
- * attestation du demandeur de la non-perception d'aide à caractère social par bailleurs,
- * copie du procès-verbal de l'assemblée générale de copropriété ayant donné l'autorisation de réaliser les travaux souhaités par le demandeur, le cas échéant,
- * relevé d'identité bancaire,
- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie du récépissé de la demande d'autorisation administrative (permis de construire, déclaration de travaux),
- * plan état des lieux et plan projets,
- * devis détaillé des travaux et note prévisionnelle d'honoraires de maîtrise d'oeuvre, s'il y a lieu.

Dossier financier :

- * demande d'engagement : calcul des subventions prévisionnelles établies par l'ARIM du Rhône.

Composition du dossier de demande de paiement de la subvention :*Dossier administratif :*

- * convention d'attribution de subvention signée,

Dossier technique :

- * copie de l'arrêté de délivrance des autorisations administratives (permis de construire, déclaration de travaux),
- * attestation de visite de fin de chantier établie par l'ARIM du Rhône,

Dossier financier :

- * copie des factures des travaux acquittées,
- * demande de paiement : calcul de la subvention définitive établie par l'ARIM du Rhône.

DOSSIER DE SUBVENTIONS POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS DE LOGEMENTS CONVENTIONNES***Composition du dossier de demande de subvention :****Dossier administratif :*

- * dossier de demande de subvention signé par le demandeur,
- * procuration, le cas échéant,
- * attestation de propriété et statuts de la société propriétaire, s'il y a lieu,
- * engagement écrit du propriétaire de conventionner,
- * relevé d'identité bancaire,
- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie du récépissé de la demande d'autorisation administrative (permis de construire, déclaration de travaux),
- * plans état des lieux et plans projets,
- * devis de travaux détaillés et note prévisionnelle d'honoraires de maîtrise d'oeuvre, s'il y a lieu.

Dossier financier :

- * attestation du syndic faisant apparaître le montant de la quote-part due par le demandeur en francs et en millièmes,
- * copie de la notification de subvention de l'ANAH,
- * demande d'engagement : calcul des subventions prévisionnelles établies par l'ARIM du Rhône.

Composition du dossier de demande de paiement de la subvention :*Dossier administratif :*

- * attestation notariée de dépôt de la convention aux hypothèques,
- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie de l'arrêté de délivrance des autorisations administratives (permis de construire, déclaration de travaux),
- * attestation de visite de fin de chantier établie par l'ARIM.

Dossier financier :

- * copie des factures de travaux et honoraires acquittées,
- * demande de paiement : calcul de la subvention définitive établie par l'ARIM du Rhône.

DOSSIER DE SUBVENTIONS POUR LA REQUALIFICATION EXTERIEURE DES IMMEUBLES : OPERATION PORTANT SUR LES FACADES***Composition du dossier de demande de subvention :****Dossier administratif :*

- * dossier de demande de subvention signé par le demandeur,
- * procuration, le cas échéant,
- * attestation de syndic ou du propriétaire du nombre de logements présents dans l'immeuble,

- * copie du procès verbal de l'assemblée générale de copropriété ayant décidé les travaux et attestant éventuellement de la désignation d'un mandataire ou procuration de l'ensemble des copropriétaires désignant un mandataire commun, le cas échéant,
- * décision de principe d'octroi de subvention ANAH ou PAH pour au moins 25 % du nombre de logements de l'immeuble concerné,
- * relevé d'identité bancaire,
- * convention d'attribution de subventions signée.

Dossier technique :

- * copie du récépissé de la demande d'autorisation administrative (permis de construire, déclaration de travaux),
- * attestation de visite préalable sur la recevabilité des travaux établie par l'ARIM du Rhône,
- * devis détaillé des travaux et note prévisionnelle d'honoraires de maîtrise d'oeuvre, le cas échéant,

Dossier financier :

- * attestation du syndic faisant apparaître le montant de la quote-part en francs et en millièmes,
- * demande d'engagement : calcul des subventions prévisionnelles établies par l'ARIM du Rhône.

Composition du dossier de demande de paiement de la subvention :

Dossier administratif :

- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie de l'arrêté de délivrance des autorisations administratives (permis de construire, déclaration de travaux),
- * attestation de visite de fin de chantier établie par l'ARIM du Rhône.

Dossier financier :

- * copie des factures de travaux et honoraires acquittées,
- * demande de paiement : calcul de la subvention définitive établie par l'ARIM du Rhône.

DOSSIER DE SUBVENTIONS POUR LES VITRINES

Composition du dossier de demande de subvention :

Dossier administratif :

- * dossier de demande de subvention signé par le demandeur,
- * procuration, le cas échéant,
- * relevé d'identité bancaire,
- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie du récépissé de la demande d'autorisation administrative (permis de construire, déclaration de travaux),
- * attestation de visite préalable sur la recevabilité des travaux établie par l'ARIM du Rhône,
- * devis détaillé des travaux et note prévisionnelle d'honoraires de maîtrise d'oeuvre, le cas échéant,

Dossier financier :

- * demande d'engagement : calcul des subventions prévisionnelles établies par l'ARIM du Rhône.

Composition du dossier de demande de paiement de la subvention :

Dossier administratif :

- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie de l'arrêté de délivrance des autorisations administratives (permis de construire, déclaration de travaux),
- * attestation de visite de fin de chantier établie par l'ARIM du Rhône.

Dossier financier :

- * copie des factures de travaux et honoraires acquittées,
- * demande de paiement : calcul de la subvention définitive établie par l'ARIM du Rhône.

DOSSIER DE SUBVENTIONS POUR L'ISOLATION PHONIQUE DES MENUISERIES EXTERIEURES***Composition du dossier de demande de subvention :****Dossier administratif :*

- * dossier de demande de subvention signé par le demandeur,
- * attestation de propriété ou titre de location,
- * procuration, le cas échéant,
- * attestation de paiement de la taxe additionnelle au droit de bail (TADB) ou autorisation du propriétaire donnée au locataire d'effectuer les travaux,
- * fiche de non-recevabilité au titre de la subvention ANAH,
- * copie du procès-verbal de l'assemblée générale de copropriété ayant donné l'autorisation de réaliser les travaux souhaités par le demandeur, le cas échéant,
- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie du récépissé de la demande d'autorisation administrative (permis de construire, déclaration de travaux),
- * devis détaillé des travaux,
- * copie de la fiche technique du matériel posé,
- * attestation du propriétaire ou du locataire sur la localisation des fenêtres à poser.

Dossier financier :

- * demande d'engagement : calcul des subventions prévisionnelles établies par l'ARIM du Rhône.

Composition du dossier de demande de paiement de la subvention :*Dossier administratif :*

- * convention d'attribution de subvention signée.

Dossier technique :

- * copie de l'arrêté de délivrance des autorisations administratives (permis de construire, déclaration de travaux),
- * attestation de visite de fin de chantier établie par l'ARIM du Rhône.

Dossier financier :

- * copie des factures de travaux et honoraires acquittées,
- * demande de paiement : calcul de la subvention définitive établie par l'ARIM du Rhône.